

Projet d'interdiction du culte musulman (en Suisse) pour incitation à la haine et financement de la corruption et du terrorisme

État en juin 2017 – projet interrompu faute de moyens, les livrets ne sont plus disponibles gratuitement

D'abord, dénonciation est adressée au procureur général de chaque canton (sauf Tessin) abritant au moins une mosquée officielle. Si le procureur refuse d'instruire (cas normal), le dossier est transmis aux députés du canton concerné, avec prière de légiférer en conséquence.

Une telle action porte sur la prière, une autre sur le financement de la corruption et du terrorisme. Chacune d'elle est fondée sur la traduction et la présentation de toutes les exégèses des versets coraniques concernés, datant du VIII^e siècle à nos jours (liste des sources: [prière](#), [aumônes](#)).

Les recueils d'exégèses sur la prière et le financement du terrorisme par le culte sont complétés par d'autres recueils visant à consolider la démonstration. Il s'agit de la taqiya, la permission de mentir sur sa religion et de conclure de fausses alliances lorsque les non-musulmans dominent militairement, de la «liberté» de religion dans l'islam («Nulle contrainte en religion»), du jihad offensif ([récapitulatif](#)), de la jizya, l'impôt exigé des juifs et chrétiens vivant sous l'islam et du verset prévoyant de frapper les femmes. Tous les livrets sont disponibles sur [Amazon](#).

Le tableau suivant met en lien tous les documents officiels du projet:

Canton	Action «Fatiha»			Action «Zakat»		
	Dénonciation	Réponse du procureur	Envoi aux députés	Dénonciation	Réponse du procureur	Envoi aux députés
GE	9.4.15	12.4.15	9.6.15	15.12.15 29.3.16		
VD	13.4.15	30.4.15	21.6.15	6.1.16 29.3.16	5.4.16	
FR	13.4.15	29.5.15	13.7.15	7.1.16 29.3.16	13.1.16 / 18.4.16	
VS	13.4.15	13.7.15	11.8.15	8.1.16 29.3.16		
NE	20.4.15	30.4.15	22.8.15	11.1.16	13.1.16	1.3.16
BE	20.4.15	25.9.15	9.12.15	14.1.16 29.3.16	31.3.16**	
ZH	24.4.15	10.9.15	2.11.15	11.10.16	30.1.17	
BS	30.4.15			14.10.16	24.11.16	
BL	30.4.15			14.10.16	24.11.16	
SO	5.5.15	6.5.15	5.10.15	21.10.16	7.11.16	
AG	11.5.15	9.9.15	17.11.15	27.10.16	14.11.16	
GR	14.5.15	27.8.15	12.10.15	4.11.16	8.11.16	
SH	20.5.15	22.5.15	8.9.15	10.11.16	7.12.16	
TG	20.5.15			8.12.16	13.12.16	
AI	22.5.15					
SG	27.5.15	31.7.15	21.9.15			
GL	29.5.15					
UR	29.5.15					
SZ	1.6.15					
ZG	1.6.15	27.1.16	5.2.16			
LU	1.6.15	19.8.15	2.12.15			
CH*				14.1.16 10.3.16 14.10.16		

* Le procureur général du canton de Neuchâtel ayant [estimé](#) que l'enquête sur la corruption et le financement du terrorisme incombe à la Confédération, une dénonciation a été adressée le 14 janvier 2016 au Ministère public de la Confédération à Berne. La documentation sur le jihad a également été transmise au Ministère public de la Confédération le 10 mars 2016.

** Le procureur général du canton de Berne a transmis spontanément le dossier au Ministère public de la Confédération. Il est dès lors justifié d'impliquer tous les membres de l'Assemblée fédérale dans le projet d'information.